Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 60 (1987)

Heft: 10

Vereinsnachrichten: Rapport de la commission

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE **PAN...** (**P**rogramme d'**A**rchitecture **N**ouvelle)

Pour que le dialogue ne devienne pas convention

Depuis quinze ans, à chacune de ses séances, le PAN lance un nouveau questionnement. Cette année, il pose la question du logement. Pour cet appel d'idées adressé aux jeunes architectes, les projets retenus bénéficient d'aides du Plan construction et en particulier ils peuvent déboucher sur des contacts privilégiés avec les maîtres d'ouvrage pour qui «construire un PAN» est souvent synonyme de remise en question et de qualité, sans oublier les aides à la réalisation apportées par le Plan construction. Nombre de bâtiments issus du PAN sont devenus des références qui marquent des tournants significatifs de la création architecturale. Les premières sessions du PAN se positionnaient en dissidence par rapport aux «modèles innovations»: habitat intermédiaire, immeubles terrasses, participation... On y cherchait à la fois la forme d'une ville à venir, et celle de modes d'habiter différents. Le programme du PAN 5 déplaçait la problématique: «PAN en villes moyennes», c'est-à-dire programme situé. Amorcé, le virage urbain s'affichait au PAN 7. Ainsi au PAN 9, était traité la question de la réhabilitation des grands ensembles, au PAN 12, des équipements de quartiers, et au PAN 13, les concurrents se devaient de concourir en banlieue.

Le PAN 14 n'a pas programmé de site spécifique, la préoccupation «urbaine» considérée comme déjà largement débattue, est sous des formes diverses mieux entendue. Déplaçant la question, ce PAN 14 allait volontairement à l'encontre de sa propre image, dira-t-on de sa propre imagerie... Les mécanismes de cette compétition sont connus: à la fois appel aux concepteurs et aux maîtres d'ouvrage, ils ont pour objet de provoquer une dynamique de rencontres capable de porter, de manière expérimentale, des propositions nouvelles, dérangeantes parfois, sur le terrain du logement social. Le PAN, clef du «bâtir» pour les jeunes professionnels en mal de commande. Le PAN, mine d'idées neuves pour des maîtres d'ouvrage aux prises avec des questions sans cesse renouvelées: gestion difficile, rotation, dégradation. Comment traduire en espace la demande changeante des habitants?... Le PAN avait besoin d'un nouvel élan pour que le dialogue ne devint pas conventions.

Les résultats de cette dernière session manifestent bien que le PAN possède les ressources pour tenter un nouveau virage. Sur les 144 projets présentés, tous ont abordé le «logement» avec plus ou moins d'abstraction, de professionnalisme, d'attention, d'invention ou de talent. En lançant ce thème, le Plan construction s'attendait à un nécessaire renversement des pratiques. L'invention est née de l'intérieur: les gestes de l'habiter sont venus régénérer les modes de conception. Le regard porté en priorité sur le logement (mais sans exclure la forme du bâti et la réflexion sur la ville) a décelé des possibilités d'usages et d'espaces différentes. C'est en somme un «habitant» plus réel qui se profile, non pas un «habitant moyen», mais un individu vivant, exigeant, un partenaire presque, qui redonne corps à l'abstraction de la programmation. Les projets retenus apparaissent comme ceux qui ont su le plus explicitement poser une question et proposer des méthodes de conception, des espaces, des lieux pour y répondre. Avançant pour certains, d'autres propositions que la réflexion sur l'objet architectural et urbain, et plaçant ailleurs le rapport maîtrise d'ouvrage–maîtrise d'œuvre–habitants, c'était là, la spécificité de cette session. Nous espérons poursuivre le débat sur ce thème.

Michel Giacobino,
secrétaire permanent du Plan construction

Cet article est un extrait du rapport du jury du PAN 14, dont les projets ont été exposés au Centre Pompidou en juin-juillet 1987. L'organisateur du PAN est le ministère français de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Le PAN 14 a réuni 144 concurrents. Dix projets, lauréats et mentionnés, ont été retenus. Cette session du PAN, à travers les thèmes et les tendances qui ont été dégagés, a su aborder des questions fondamentales pour la qualité du logement, et lancer une réflexion qui mérite d'être poursuivie.

La commission instituée par décision du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, pour juger des dossiers présentés à la 14e session du Programme d'architecture nouvelle a siégé les 27 janvier, 10 février et 3 mars 1987.

Un groupe d'experts avait au préalable assuré un travail d'analyse des 144 projets sélectionnés. Sur leurs rapports, la commission a examiné chaque proposition. A travers son jugement, s'expriment les tendances qui se sont dégagées de cette session, «L'habitat en questions, type, contexte, modification».

La commission a délibéré en fonction des différentes approches et des questions soulevées par le programme de l'appel d'idées:

– produire des logements sociaux de qualité, c'est considérer la demande, capter l'évolution différenciée des modes de vie (individus, partenaires familiaux, groupes sociaux, incidences économiques...) qui induit la diversité des modes d'habiter, et celle de leurs transcriptions spatiales. C'est aussi prendre en considération les solutions apportées dans la programmation et la gestion;

– axer sur «l'usage» au sens de recherche de satisfaction des habitants, comme sur la vraisemblance économique du projet, la conception du logement est le produit d'une démarche comprenant l'ouverture au contexte, au sens large du terme – à l'intention urbaine, au patrimoine, à la mémoire, et aux possibles évolutions de technologie comme de société;

– les technologies avancées, les modes constructifs nouveaux, les produits industrialisés empruntés parfois aux autres domaines de la construction sont interpellés, afin d'intervenir comme éléments de solution au traitement et à l'organisation de l'espace du logement.

suite en page 20 ►

COMPOSITION DU JURY

Président:
Alain MAUGARD,
directeur de la construction
MELATT

Vice-président:
Pierre LAJUS,
directeur adjoint de l'architecture
et de l'urbanisme
MELATT

Membres:
Michel GIACOBINO,
secrétaire permanent
du Plan construction
MELATT

Paul CHEMETOV,
vice-président du Conseil national
d'orientation du programme
«Urbanisme et technologie
de l'habitat»

Maurice BENOIST,
directeur général de l'Effort rémois

Olivier BOISSIÈRE,
journaliste

Anne CANCELLIERI,
directeur général de la SAHLM
France Habitation

Jean-Yves CHAPUIS,
conseiller municipal de Rennes,
délégué à l'aménagement
des quartiers

Jean DUBUISSON,
architecte

Monique ELEB-VIDAL,
sociologue

Jonas GEIST,
architecte

Albert LASALA,
urbaniste,
directeur de l'aménagement
et de l'urbanisme de Saint-Denis

François LECLERCQ,
architecte

Georges MAURIOS,
architecte

Roger PERRINJAQUET,
sociologue,
Ecole polytechnique fédérale
de Lausanne

Dans ce cadre, et en fonction des différentes stratégies des projets, comme au sein d'un même projet, la commission a repéré une série d'approches d'une relecture du processus de conception concernant le programme, l'intérieur du logement et l'espace de l'immeuble.

Le type et le programme

Invention programmatique, par la spatialisation de constats actuels ou d'anticipations:
– sociologiques – nouvelles familles socio-culturelles, phénomènes d'individuation sociale, marges, mobilité...
– socio-économiques – évolution dans le temps, transformation...
– technologiques – introduction des réseaux, du télétravail.
Une série de projets proposent donc des «scénarios», des variantes de plan et de partition: extensions du logement, lieu de travail intégré ou juxtaposé, pièces autonomes...
Interprétation typologique: un nombre important de projets ont proposé, entre mémoire et évolution, une réécriture (et parfois une réelle invention) en fonction de l'évolution perçue des modes de vie, à partir de typologies existantes:
– régionales – logement à patios, cabanon marseillais, échoppe bordelaise, atelier lyonnais...
– archéologiques – réinterprétation de fortifications, constructions sur pentes, cadrage de vues sur site historique...
– urbaines – réponses alternatives au déséquilibre centre-périphérie, intégration de typologies nouvelles dans les vides et interstices, mises en scène urbaines...
– architecturales – digression à partir de types architecturaux, immeuble-villa, barre autonome/cité radieuse, cité-jardin, habitat flexible, habitat intermédiaire...
– recherches à partir d'habitat existant – restructuration de barres, de tours, réflexions sur les cités ouvrières des années 20, reprises plus ou moins critique des archétypes pavillonnaires et habitat en bande, *lofts*...

L'intérieur du logement

La notion de plateau libre a été déclinée de multiples manières, et en particulier sur le thème du «loft neuf». En réponse à de nouvelles attentes, par un décloisonnement plus ou moins radical, elle remet en question la distribution habituelle des pièces du logement selon le prototype érodé de mode de vie et de structure familiale. Fréquemment appel est fait à un agrandissement des surfaces de référence.
Pour dégager l'espace de vie des contraintes techniques et le rendre adaptable aux exigences particulières des habitants, différents dispositifs architecturaux, techniques et d'équipement, sont proposés afin de créer la flexibilité, de permettre l'évolution: murs équipés, cloisons légères ou mobiles, murs placards, panneaux de séparation ou de façade coulissants, technologies industrielles de construction de type «Meccano» allant jusqu'à suggérer l'autoconstruction...
A ces principes d'élargissement et de décloisonnement de l'intérieur du logement correspond la nécessaire remise en question des distributions et des accès, qui passent d'un extrême à l'autre, soit par la suppression de toute partie commune, soit au contraire par la création de locaux collectifs.
Nombre de ces projets utilisent des technologies empruntées à d'autres types de construction:
– systèmes industrialisés modulaires et combinatoires;
– structure primaire de type industriel, souvent métallique, pouvant intégrer les réseaux techniques;
– dématérialisation de la façade traitée comme paroi à transparence et isolation variable;
– redivision des volumes de base par des éléments plus ou moins mobiles, plus ou moins équipés (centre serveurs pour fluides et machines, zones de stockage des produits, espaces de la communication, des immatériaux, murs-réseaux, murs techniques, robotique...). Et, à l'extrême:
– déplacement de la frontière entre «meuble et immeuble».

L'espace de l'immeuble

On voit dans un certain nombre de projets des propositions de qualification du logement:
– par sa situation relative à l'intérieur de l'immeuble (extension du logement du rez-de-chaussée par son raccord avec le sous-sol, développement à l'horizontale vers l'extérieur pour les variantes d'habitat «néo-intermédiaire», extension possible vers la toiture pour les derniers étages), jusqu'à des dérivations de la hiérarchie des étages de l'immeuble haussmannien;
– par des différenciations de hauteur et de volume à l'intérieur des logements, obtenues soit par des duplex, triplex parfois, soit par des jeux de différences et d'emboîtements de demi-niveaux.
Ces réflexions se doublent d'incidences sur l'organisation des espaces de circulation et des lieux collectifs:
– prolongements extérieurs de l'habitat par des parties communes (aires de jeu, équipements collectifs en terrasse ou en sous-sol). Ces propositions variant de la construction «traditionnelle» au système constructif de type «Meccano».
La commission a constaté que les réflexions sur la télématique et la domotique sont assez peu nombreuses, cela contrastant avec l'actuelle mobilisation des médias autour de ce thème. Il n'y a eu par exemple aucune intervention sur la télécommande des services. Des propositions ont par contre développé le thème du «réseau» et de l'informatique à travers celui du télétravail, sur le plan de l'organisation de l'espace comme sur celui des équipements (mur-réseau, branchement, câblage...).
Le thème de la maison individuelle «à l'unité» ou «industrialisée» n'a pas fait l'objet d'une approche spécifique: la catégorie semble prisonnière de la dichotomie individuel–collectif. Néanmoins on a vu une approche formelle de la question de l'habitat «individualisé» par le biais de l'immeuble-villa, habitat en bande, et autres dérivés du logement intermédiaire.
La commission souligne que l'ensemble des projets a eu le mérite d'aborder un grand nombre de questions.
Elle décide qu'une aide financière est accordée aux équipes primées. Elle souhaite que leur soit confiée une opération et engage l'administration à les recommander auprès des maîtres d'ouvrage.